



## Saisie bancaire Main levée notariée

Par **thierry10**, le **10/02/2019** à **17:07**

Bonjour

Il y a quelques jours en consultant mon relevé bancaire j'ai eu la surprise de constater une main levée notariée de 300euros.

J'ai immédiatement contacté ma banque pour en savoir davantage et en apprenant le nom du notaire à l'origine de cette demande j'ai compris que c'était en rapport avec la vente de ma maison il y a 8ans.

J'ai conservé les documents de cette époque et j'ai trouvé celui-ci. Ma question est simple, malgré ce document peut-on huit ans effectué une saisie bancaire pour main levée.

100421901

2012 D N° 8307 Volume : N°

Radié totalement le 02/08/2012 en marge de la formalité publiée le 02/12/2003 Vol 2003 V N° 2076, de ses renouvellements et modificatifs éventuels, à la conservation des Hypothèques de

TROYES 1ER BUREAU

Droits : Néant

Salaires : 65,00 EUR

TOTAL : 65,00 EUR

Le Conservateur,

Michel XXXXXXX

u : Soixante-cinq Euros

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT SEPT JUIN

A TROYES (Aube), XX rue XX, en l'Office Notarial ci-après nommé,

, Maître X, soussigné, Notaire associé de la Société

Civile Professionnelle

- Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à TROYES (Aube),

X rue X

A DRESSE EN LA FORME AUTHENTIQUE LE PRESENT ACTE  
CERTIFIANT ET ATTESTANT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2441 TROISIEME  
ALINEA DU CODE CIVIL L'ACCORD DONNE PAR LE CREANCIER TITULAIRE DE  
LA CREANCE GARANTIE PAR L'INSCRIPTION DE PRIVILEGE CI-APRES  
RELATEE A SA RADIATION.

INDICATION DES REFERENCES DU PRIVILEGE

Inscription de privilège de prêteur de deniers prise au premier bureau des  
hypothèques de TROYES

Le 2 décembre 2003

Volume 2003 V Numéro 2076.

Ainsi qu'il résulte du bordereau ci-après